



COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal du mercredi 1er juillet 2009

Le mercredi 1er juillet 2009, à 21 h 00, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 25 juin 2009 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 25 juin 2009.

Étaient présents	:	Edith CEGLARZ, Maire Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Adjoint au Maire Françoise JOUDELAT - Virginie BOURGEOIS - Christelle L'HUILLIER - Pier Giovanni LEONARDI - Sébastien BORDET - Joël HUET - Pascal BEAU, Conseillers municipaux			
Absents excusés	:	Vincent ROUYR - Thérèse DA PONTE - Francis KUBLER, Conseillers municipaux			
Absents non excusés	:	Cécile LOPEZ - Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU, Conseillers municipaux			
Procurations	:	Vincent ROUYR à Edith CEGLARZ Francis KUBLER à François SAUVAGE			
Présents	:	12	Votants	:	14

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur **François SAUVAGE** comme Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2009
- 2 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2009
- 3 Intégration de la Commune de MILLERY dans la Communauté de Communes du Bassin de Pompey
- 4 Mise à disposition des services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
- 5 Extension de la zone artisanale
- 6 Échange de terrains entre la Commune et M. & Mme GASCARD
- 7 Subvention exceptionnelle à l'école élémentaire
- 8 Transmission des anciens registres d'état civil aux archives départementales
- 9 Modification de l'appellation du service périscolaire
- 10 Modification du règlement du C.L.A.E.
- 11 Primes de direction du C.L.S.H. et de la colonie de vacances
- 12 Prime de ravalement de façades - M. LAFONTAINE
- 13 Transfert d'actif du budget principal au budget annexe « Commerces & logements »

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2009

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

2 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2009

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

3 INTEGRATION DE LA COMMUNE DE MILLERY DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

(Rapporteur : Monsieur Laurent KOBLER)

La Commune de MILLERY, actuellement membre de la Communauté de Communes du Grand Valmont, a demandé à être intégrée dans la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

Conformément aux statuts de la C.C.B.P., les conseils municipaux des communes membres doivent statuer sur cette demande.

Les élus municipaux souhaitant connaître les raisons de la demande de la commune de MILLERY, Monsieur KOBLER informe le Conseil que la Communauté de Communes du Grand Valmont n'a plus d'existence réelle et dispose de peu de moyens.

Par ailleurs, les habitants de MILLERY sont plus naturellement tournés vers le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et ont de nombreux liens avec CUSTINES.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de territoire.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

D'APPROUVER la demande d'intégration de la Commune de MILLERY dans la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

4 MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

(Rapporteur : Madame le Maire)

Conformément à la réglementation, les Conseils Municipaux nouvellement élus doivent accepter ou refuser la mise à disposition des services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture pour ce qui concerne l'instruction des autorisations d'occupation du sol (Dossiers de permis de construire, etc...).

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER la mise à disposition des services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

DE L'AUTORISER à signer la convention de mise à disposition et tous documents à intervenir

5 EXTENSION DE LA ZONE ARTISANALE

(Rapporteur : Monsieur Laurent KOBLER)

Un projet d'aménagement de la zone artisanale de Saizerais, élaborée par la C.C.B.P., a été présenté au Conseil Municipal.

Une étude paysagère complémentaire, sollicitée par la Commune, a été réalisée et financée par la C.C.B.P. afin d'intégrer dans le projet initial une démarche de qualité et la notion de développement durable.

Le rendu de cette étude a été présentée en 3D aux élus le 3 juin dernier.

La qualité du document fourni a été appréciée et a permis aux élus de mieux appréhender le projet global.

Il est rappelé qu'outre la réalisation de voiries et de réseaux divers permettant l'accès et l'installation des entreprises, l'extension de la zone artisanale fera l'objet d'un aménagement paysager.

Madame JOUDELAT exprime son désaccord, arguant des problèmes actuels liés à la circulation des véhicules sortant de la zone et aux difficultés de traversée des routes.

Monsieur BORDET rappelle la question d'une station d'épuration complémentaire qu'il conviendra de réaliser.

Monsieur LEONARDI demande si le projet soumis aujourd'hui au Conseil Municipal est le même que celui exposé le 3 juin dernier et si l'implantation des terrains (par rapport à la ligne à haute tension) sera revue.

Monsieur KOBLER complète son rapport en précisant que l'extension de la zone favorisera l'installation d'entreprises nouvelles et, partant, contribuera à une meilleure situation économique du secteur.

Il rappelle que la station d'épuration à installer sera autonome et que le projet définitif des voiries tient compte des modifications souhaitées (largeur des voiries, ligne électrique, etc...).

En tout état de cause, la Commune doit maintenant se positionner sur le projet proposé par la C.C.B.P. concernant l'extension de la zone artisanale.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité, 11 voix POUR - 1 voix CONTRE (Françoise JOUDELAT) - 2 ABSTENTIONS (Pier Giovanni LEONARDI & Joël HUET), décide:

D'APPROUVER le projet d'extension de la zone artisanale, pour une superficie de 6,84 ha, tel qu'il a été proposé le 3 juin 2009

DE DONNER un accord de principe à ce projet

6 ECHANGE DE TERRAINS COMMUNE / M. & MME GASCARD

(Rapporteur : Madame le Maire)

Par délibération du 22 octobre 2008, le Conseil Municipalité a validé l'échange de terrains entre la Commune et Madame et Monsieur GASCARD.

A la demande de Maître ABBO, Notaire, il convient de finaliser l'opération par une délibération précisant :

- L'échange sans soulte
- le partage des frais par moitié
- la rédaction de l'acte à Maître ABBO
- l'engagement de la procédure de modification du plan local d'urbanisme

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONFIRME	l'échange sans soulte des terrains
ACCEPTE	le partage des frais par moitié
CONFIE	la rédaction de l'acte à Maître ABBO
RAPPELLE	l'engagement de la procédure de modification du plan local d'urbanisme

7 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Des élèves de l'Ecole Élémentaire et de l'Ecole Maternelle de Saizerais ont participé à une sortie au Futuroscope en mai 2009.

Les enseignants ont sollicité une subvention exceptionnelle de la Commune, à hauteur de 5.000 €, somme globalisée pour les deux écoles, afin d'équilibrer financièrement le coût de ce voyage.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE VERSER à l'Ecole Élémentaire de Saizerais une subvention exceptionnelle de 5.000 € (somme déjà inscrite au budget primitif 2009 - article 6743)

8 TRANSMISSION DES ANCIENS REGISTRES D'ETAT CIVIL AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

(Rapporteur : Madame le Maire)

La Commune dispose actuellement dans ses archives de registres d'état civil anciens dont l'utilité n'apparaît plus essentielle.

Il s'agit de :

- 12 registres des mariages courant de 1793 à 1912
- 10 registres des naissances courant de 1813 à 1912
- 11 registres des décès courant de 1803 à 1912

Conformément à la réglementation, ces registres peuvent être reversés au service des archives départementales.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE REVERSER au service des archives départementales les registres d'état civil précisés ci-dessus

9 MODIFICATION DE L'APPELLATION DU SERVICE PERISCOLAIRE

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Depuis le 1er avril 2001, la Commune a municipalisé les services périscolaires.

Dans le cadre de la réorganisation du service (nouvelle direction et nouvelles normes) et dans le souci d'en améliorer la qualité, il est proposé de transformer le service de cantine et de garderie périscolaire en « Centre de Loisirs Associé à l'Ecole » (C.L.A.E.), constitué sous statut d'un accueil collectif des mineurs).

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE RENOMMER le service périscolaire (cantine et garderie périscolaire) en « Centre de Loisirs Associé à l'Ecole »

10 MODIFICATION DU REGLEMENT DU CENTRE DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ECOLE

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Suite à la transformation du service périscolaire en Centre de Loisirs Associé à l'Ecole, il convient de modifier le règlement du service comme précisé dans le document joint en annexe.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE MODIFIER le règlement du Centre de Loisirs Associé à l'Ecole conformément au document joint en annexe de la présente délibération

11 C.L.S.H. & COLONIE DE VACANCES PRIMES DE DIRECTION

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

En préambule, Madame CHASSARD note que la fréquentation du Centre de Loisirs connaît un grand succès cette année.

En effet, ce sont plus de 80 enfants qui sont inscrits pour le mois de juillet 2009 soit en moyenne 33 participants par jour.

Il est proposé de verser des primes de direction à l'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe faisant fonction de Directeur et à l'Animateur BAFA faisant fonction de Directeur du Centre de Loisirs Sans Hébergement pour l'été 2009.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE VERSER 20 heures supplémentaires à l'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe faisant fonction de Directeur du C.L.S.H. et de la colonie de vacances

DE VERSER 200 € à l'animatrice faisant fonction de Directrice au cours de la 2^{ème} quinzaine

12 PRIME DE RAVALEMENT DE FACADES

(Rapporteur : Madame le Maire)

La participation communale au ravalement de façade est fixée à 10 % du montant des travaux TTC plafonnés à 610 €.

Monsieur Alain LAFONTAINE, demeurant 2 chemin de Fourchevoie, a déposé un dossier de demande de prime.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ATTRIBUER la prime communale au ravalement de façade réservée à Monsieur Alain LAFONTAINE pour son habitation sise 2 chemin de Fourchevoie soit 610 €

13 TRANSFERT D'ACTIF DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE « COMMERCES & LOGEMENTS »

(Rapporteur : Madame le Maire)

En décembre 2007, la Commune a fait l'acquisition d'un bâtiment, mitoyen à la Mairie, qui fait l'objet d'un réaménagement en vue de le destiner à recevoir des commerces et des logements.

Cette opération est imputée sur le budget annexe « Commerces & logements ».

La comptabilité patrimoniale impose de transférer l'actif de ce bâtiment du budget principal au budget annexe.

En conséquence,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal

DE TRANSFERER l'actif correspondant au bâtiment du budget principal au budget annexe « Commerces & logements »

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 30.

La Présidente de séance,		La Secrétaire de séance,
Edith CEGLARZ		François SAUVAGE